

## Procès-verbal de la séance du 13 décembre 2017

Présidence : Jean-Marc Cochet, Président

### ORDRE DU JOUR

1. Appel.
2. Approbation du procès-verbal du Conseil communal du 26 octobre 2017.
3. Communications du Président.
4. Communications de la Municipalité.

#### **Rapport des commissions sur :**

5. Préavis municipal N° 15/17 relatif au budget de fonctionnement pour l'exercice 2018 (*Mme Dominga Leuenberger, 1<sup>er</sup> membre*)
6. Préavis municipal N° 16/17 relatif à la construction d'une piste de 100 m. et de saut en longueur (*M. Jean-Claude Deriaz, 1<sup>er</sup> membre*).
7. Préavis municipal N° 17/17 relatif au bouclage du réseau d'eau potable, de la démolition de l'ancien réservoir et réfection du Chemin de la Vignette (*M. Jean-Marc Layaz, 1<sup>er</sup> membre*).
8. Autres informations de la Municipalité.
9. Interventions individuelles et divers.

\*\*\*\*\*

#### 1. Appel

A l'appel, 21 membres sur 25 sont présents. Mme Dominga Leuenberger et MM. Jean-Marc Layaz et Olivier Perret sont excusés. M. Pierre-Yves Juillerat est absent.

#### 2. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 octobre 2017

Le procès-verbal de la séance du 26 octobre 2017 est adopté à l'unanimité.

#### 3. Communications du Président

*M. Jean-Marc Cochet* nous informe que la Municipalité a décidé de retirer le préavis N°16/17 relatif à la construction d'une piste de 100 m. et de saut en longueur de l'ordre du jour.

#### 4. Communications de la Municipalité

- *M. Frédéric Rohner* excuse tout d'abord l'absence de M. Jean-François Ballif et passe la parole à *Mme Erica Sjöqvist Müller* qui nous résume la raison du retrait du préavis : après analyse du dossier relatif à ce préavis par la commission composée de M. Jean-Claude Deriaz, Mme Orlita Lefebvre et M. Claude Wüthrich, il a été décidé de retirer le préavis afin de travailler sur une autre solution, celle envisagée dans le préavis n'étant pas satisfaisante, notamment en ce qui concerne l'emplacement de la piste de saut. Un nouveau préavis sera présenté dans un prochain conseil.

#### 5. Préavis 15/17 relatif au budget de fonctionnement pour l'exercice 2018

En l'absence de Mme Dominga Leuenberger, *M. Frédy Stoll* lit le rapport de la commission composée de Mmes Sandra Van Olmen Ray, Elisa Mira, et de MM. Pierre-Yves Juillerat, Cyril Jeanneret et lui-même. La commission relève dans son rapport, que le futur taux d'imposition fait partie de ce budget et que l'abrogation de l'Art. 18a de la LIC est appliqué, à

savoir les fonctions dirigeantes sur la commune et habitant ailleurs, ne paient plus d'impôt sur la commune. Elle souligne également que d'une part le ménage global offre peu de marge de manœuvre, et d'autre part une bonne cohérence est en place depuis des années. Elle propose donc à l'unanimité de ses membres, d'accepter le préavis tel que présenté.

Ce budget est ensuite mis en discussion point par point :

- Au point 6 Police, *M. Jean-Claude Deriaz* relève qu'un montant de Fr. 5'000.—est prévu pour un service privé de surveillance du parking souterrain de la commune, et aimerait savoir qu'elle en ait la raison. *M. Pierre-Alain Lunardi* relève qu'effectivement depuis 2014 un certain nombre d'incivilités ont lieu dans ce parking, comme des vols de deux-roues, des jeunes consommant alcool et stupéfiants en laissant passablement de déchets, de la casse sur des véhicules, etc... La gendarmerie a pu appréhender quelques jeunes qui ont reconnu les faits. La grande majorité vient d'Yverdon pour faire du trafic de stup. La ville intensifiant les contrôles de police, les trafiquants se déplacent et viennent en périphérie. Comme la gendarmerie ne peut pas venir tous les jours, c'est pour cette raison que nous avons choisi un service privé de surveillance ; si ça ne suffit pas, nous pourrions également installer des caméras de surveillance ou étudier la possibilité de fermer le parking.
- Concernant le point 66 Protection civile, *le Président M. Jean-Marc Cochet* tient à remercier *M. Pierre-Alain Lunardi* municipal, pour l'organisation de la visite très intéressante de la protection civile à Gollion et Yverdon, à l'intention des membres de la commission de gestion et de lui-même.
- Au point 73 Santé publique, *M. Jean-Claude Deriaz* s'étonne du montant très élevé de Fr. 90'000.—du réseau RADEGE et pose plusieurs questions par rapport à cette forte augmentation. En résumé, *le syndic M. Frédéric Rohner* explique que d'une part, le montant est proportionnel au taux d'occupation des structures par les enfants de Montagny, et d'autre part, il y a eu une réévaluation du salaire du personnel des ces structures. Ce qui est visé par ce réseau d'accueil, est d'arriver à un taux de prise en charge de 60% par les parents.

La discussion n'étant plus utilisée, le budget 2018 avec Fr. 4'994'887.-- de charges, Fr. 4'996'955.—de revenus, laissant apparaître un bénéfice de Fr. 2'068.—, mis au vote avec

**Article 1** d'adopter le budget 2018 tel que présenté

**est accepté à l'unanimité** des membres présents.

## 6. Préavis 16/17 (retiré)

## 7. Préavis 17/17 relatif au bouclage du réseau d'eau potable, de la démolition de l'ancien réservoir et réfection du chemin de la Vignette

En l'absence de *M. Jean-Marc Layaz*, *M. Jean-Jacques Gonin* lit le rapport de la commission composée de *MM. Philippe Meylan*, *Jean-Marc Layaz* et lui-même. Ce rapport relève dans ces conclusions, que l'ancien réservoir sera mis hors service, mais la source des Sagnes dont l'eau n'est plus potable, sera utilisée par l'agriculture et qu'un contrat sera fait dans ce sens.

La discussion étant ouverte, *M. Eric Stoll municipal*, répond suite à une question de *M. Marc-Olivier Burdet*, que pour le moment il n'a pas encore été décidé de quelle manière la parcelle une fois libérée de son réservoir, sera réaffectée.

*M. Eric Stoll* répond également à *M. Jean-Claude Deriaz* que le passage de la conduite se fera sous le chemin de la Vignette et ne passera pas par la parcelle 137 comme figuré sur le plan.

La discussion n'étant plus utilisée, ce préavis mis au vote avec

- Article 1** un crédit de Fr. 243'000.—est accordé pour les travaux relatifs au bouclage du réseau d'eau potable et de la démolition de l'ancien réservoir
- Article 2** un crédit de Fr. 50'000.—est accordé pour les travaux de remise en état du chemin de la Vignette
- Article 3** d'autoriser la Municipalité à prélever la somme nécessaire sur les liquidités courantes ou alors, si ces dernières n'étaient pas suffisantes, à recourir à l'emprunt accordé par le Conseil communal
- Article 4** d'amortir le montant de Fr. 243'000.—par prélèvement au fonds de financements spéciaux 2800.02 « Réseau d'eau »
- Article 5** d'amortir le montant de Fr. 50'000.—par prélèvement au fonds de réserve 2820.14 « Invest./travaux/achats divers »
- Article 6** la Municipalité est chargée de la mise en exécution de la présente décision

**est accepté à l'unanimité.**

#### 8. Autres informations de la Municipalité

*M. Pierre-Alain Lunardi* se fait le porte-parole des délégués de l'Association intercommunale du Groupement et de l'Arrondissement Scolaires de Grandson (ASIGE), pour nous informer sur la dernière assemblée de novembre, où il a été constaté un certain manque de rigueur : - les statuts de cette association déjà présentés à 2 reprises devant les conseils de chaque commune, ne sont pas valables et devront donc être refaits une 3<sup>ème</sup> fois ! - les comptes 2016-2017 ont été acceptés, mais les membres du comité de direction n'ont pas pu répondre à un certain nombre de questions. - Une demande étonnante a également été faite par le comité de direction, afin d'utiliser le capital pour le remboursement d'un ATF arrivant à terme, alors que ceci n'est pas de la compétence du législatif mais bien de l'exécutif. Un autre point à l'ordre du jour, était la présentation d'un projet sportif sur la commune de Grandson pour un montant de Fr. 17'000'000.—, devant démarrer au printemps 2018, ainsi qu'un autre projet à Champagne pour un complexe scolaire et sportif pour un montant de Fr. 27'000'000.—d'ici 4 à 5 ans. Un regret encore, car il n'y a pas eu de précision sur l'impact financier que cela représentera pour les communes de l'arrondissement. Le modèle financier n'a pas encore été conceptualisé !

9. Interventions individuelles et divers

*M. Jean-Claude Deriaz* souhaiterait la tenue d'un conseil avant le mois de juin, afin d'avancer dans le projet de piste de sports.

Sur le même sujet, *M. Marc-Olivier Burdet* souligne que ce ne serait pas une mauvaise idée de faire appel à des architectes spécialisés, ayant des expériences dans des domaines particuliers, comme par exemple des pistes de sports !

Suite à son postulat concernant la promotion du ski alpin sur le balcon du jura, *M. Burdet* remercie la Municipalité pour les cinq offres d'abonnements offertes, parues dans le dernier bulletin communal, et demande s'il est prévu encore d'autres actions de soutien. *Le syndic M. Frédéric Rohner*, indique que d'une part qu'il n'y a pas eu de ruées sur ces offres, et d'autre part, la commune soutient déjà de façon non négligeable la région, de par son adhésion à l'ADNV, via sa commission tourisme.

*M. Olivier Correvon* aimerait savoir quelle est la politique de la commune par rapport aux places de parc sur son territoire. *M. Frédéric Rohner* lui répond que nous avons un règlement sur la police des constructions qui impose la création de 2 places de parc pour tout nouvel appartement, et lorsque cela n'est pas possible en raison du manque de place, comme dans le centre du village, notre règlement prévoit une taxe compensatoire permettant ainsi le marquage de zones de places de parc sur le territoire communal, pour tout un chacun. Mais il est vrai qu'il y a certains problèmes en divers endroits de la commune, ce qui donne lieu actuellement à des discussions et des réflexions, afin de gérer au mieux cette problématique.

Toujours sur la problématique du parking, *M. Philippe Meylan* aimerait savoir ce qu'il en ait du parcage vers les bâtiments du CHUV à la Brinaz. *M. Frédéric Rohner* nous informe que des solutions sont en cours d'examen et nous en saurons plus lors du 1<sup>er</sup> semestre 2018.

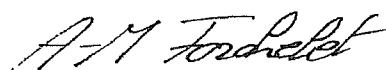
La parole n'étant plus utilisée, le Président clôt la séance à 21h05 en présentant ses meilleurs vœux pour les fêtes de fin d'année, et en invitant l'assemblée à partager le traditionnel souper annuel.

Le Président



*Jean-Marc Cochet*

La Secrétaire



*Anne-Marie Forchelet*